Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 2 (1873)

Heft: 10

Artikel: De l'enseignement de la grammaire : 3me article

Autor: Horner, R.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1040114

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

IIe ANNÉE. N° 10. OCTOBRE 1873.

BULLETIN PÉDAGOGIQUE

publié sous les auspices

DE LA SOCIÉTÉ FRIBOURGEOISE D'ÉDUCATION

Le BULLETIN paraît à Fribourg le 1er de chaque mois. — L'abonnement pour la Suisse est de 2 francs. Pour l'étranger, le port en sus. Prix des annonces, 20 cent. la ligne. Prix du numéro, 20 cent. Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à M. Horner, à Hauterive, et ce qui concerne les abonnements à M. Philipona, gérant de l'imprimerie catholique suisse, à Fribourg. — *Lettres affranchies.*

SOMMAIRE. — *Enseignement de la grammaire* (3e article), par R. Horner. — *Notions élémentaires sur la liberté* (4me article). — *Variétés. La Méthode*, par Rendu. — *Bibliographie.* — *Partie pratique. Enseignement de la langue*, par Perriard, instituteur. — *Chronique.*

DE L'ENSEIGNEMENT DE LA GRAMMAIRE

(3me ARTICLE).

Nous arrivons maintenant à la partie la plus intéressante, mais aussi la plus difficile de notre travail. Nous voulons parler de la méthode et de quelques procédés à suivre dans la mise en pratique des principes que nous avons exposés dans les précédents articles. Comment parviendrons-nous à nous garer des défauts qu'une routine inconsciente nous a imposés, et à introduire dans l'enseignement de la grammaire, les réformes que réclament le bon sens et la raison? Telle est l'importante question qui s'impose à nous aujourd'hui. Avant d'y répondre, nous croyons nécessaire de préciser de nouveau le sujet de cette étude, en rappelant à nos lecteurs qu'il ne s'agit ici ni de l'enseignement de la langue maternelle considérée d'une manière générale, ni de l'enseignement du style, mais seulement de la forme en quelque sorte extérieure de la langue, qu'on est convenu d'appeler l'*orthographe d'usage* et l'*orthographe de règle.* Nous n'indiquerons ici que transitoirement le moyen de faire de cette étude, un cours éducatif; car, pour le dire en passant, on ne devrait pas, selon nous, se contenter d'une branche spéciale pour en faire l'objet d'un cours éducatif, mais chaque branche, chaque étude peut et doit concourir à la culture religieuse, morale et intellectuelle de l'en-

fant. Pour être mis au service de l'éducation entière, Pestalozzi se servait presque exclusivement des mathématiques; le P. Girard, de la langue maternelle; M. l'abbé Rambaud, de la philosophie: pour nous, si toutefois il nous est permis d'énoncer un jugement après ces maîtres éminents de l'art pédagogique, nous pensons que toutes les idées, toutes les notions scientifiques, tous les exemples, comme toutes les branches, doivent se donner rendez-vous dans cette culture harmonique et progressiste des facultés intellectuelles et morales de l'enfant.

Si nous rappelons ici ces idées, c'est pour ne pas laisser croire aux instituteurs qu'en appelant aujourd'hui leur attention sur une branche spéciale, nous oubliions jamais les principes fondamentaux dont tout enseignement doit s'inspirer.

Commençons.

1° Comme l'étude de l'orthographe ne mérite le rang que lui assignent les programmes scolaires, ni par l'utilité pratique que l'on en retire, ni par le développement intellectuel qu'elle procure, ni par l'attrait qu'elle offre aux enfants, il ne faut plus lui donner le temps et l'importance qu'on lui a accordés jusqu'à ce jour. On se bornera donc à enseigner, dans les campagnes du moins, les règles orthographiques dont la connaissance est indispensable pour pouvoir rédiger ses idées, d'une manière, sinon tout à fait correcte, du moins, bien intelligible.

Les difficultés grammaticales, telles que les exceptions dans la formation du féminin dans les adjectifs et dans l'accord du verbe avec son sujet, les cas particuliers des participes, etc., devront être réservés, ainsi que l'étude théorique et méthaphysique de la langue, aux écoles supérieures.

Le cadre de l'enseignement grammatical pourra être ainsi considérablement restreint et simplifié au profit des branches plus importantes, par exemple, de l'étude du style et du langage que l'on a négligée jusqu'ici.

On comprendra, dès lors, que les inspecteurs scolaires ne devront plus se servir exclusivement de dictées pour apprécier le niveau intellectuel d'une école.

2° L'instituteur n'enseignera jamais une règle en commençant par l'énoncé d'une définition et de formules abstraites, mais il se servira d'un texte suivi et ce texte deviendra le thème de l'exposé, des explications et des divers exercices auxquels la leçon donnera lieu. La définition viendra tout au plus en dernier lieu pour résumer et généraliser l'application d'une règle orthographique.

3° C'est à l'élève à découvrir autant que possible et à formuler les règles. Le maître l'amènera à ce résultat au moyen de ques-

tions bien posées sur des exemples renfermant le point que l'on veut étudier. Si l'élève ne parvient pas à reconnaître la règle, on l'énoncera sommairement en ayant soin de la faire retrouver et exposer immédiatement après par l'élève.

4° Ne faites pas apprendre par cœur les définitions et les règles grammaticales, parce qu'au lieu de réfléchir et de raisonner, l'élève aura ordinairement recours à sa mémoire, lorsqu'il sera interrogé sur la règle en question et il se croira ainsi dispensé de réfléchir et de prêter attention. L'enfant s'exprimera sans doute d'une manière moins claire, moins nette et surtout moins correcte que s'il possédait sa grammaire par cœur ; mais, en suivant le conseil que nous venons de donner, l'instituteur pourra savoir s'il a été compris. Du reste les explications improvisées de l'élève seront un excellent exercice de langue, si l'on en sait tirer parti.

5° Comme les exercices d'analyse grammaticale par écrit sont toujours d'une aridité décourageante et qu'ils absorbent un temps considérable, ils ne devront avoir lieu que rarement, de vive voix et principalement sur les différentes fonctions des mots : ils n'auront d'autre fin que de récapituler les leçons précédentes.

6° Ne pas enseigner à la fois toutes les règles qui trouvent leur application dans le texte que l'on étudie, mais se contenter d'en exposer une ou deux seulement dans une même leçon et procéder toujours avec ordre et gradation.

7° Avoir soin de choisir pour texte de tous les exercices, un morceau intéressant ou instructif et ce morceau sera préalablement expliqué et compris des enfants, de manière à ne jamais s'écarter de ce grand principe pédagogique : *Les mots pour et par les pensées.*

8° Pour reposer, de temps à autre, l'attention des élèves, et pour répandre quelque variété et par conséquent quelque attrait sur cet enseignement si aride, le maître pourra faire parfois des digressions sur le fond du sujet, pourvu qu'elles soient amenées avec à-propos.

9° Ne pas faire écrire un seul mot dont l'enfant ne connaisse l'orthographe d'usage, de crainte qu'il ne contracte l'habitude de l'orthographier défectueusement; en conséquence, ne dicter aux commençants que des phrases, ou des morceaux qu'ils ont étudiés, ou déjà copiés, ou lus du moins.

10° Ne plus remettre de grammaire théorique entre les mains des jeunes enfants. Ces codes de règles abstraites pourront rendre des services aux cours supérieurs, tout au plus.

11° Les leçons de grammaire seront données surtout avec l'aide des livres de lecture.

12° Il faut diversifier le plus possible les leçons grammaticales, en ayant recours particulièrement à des exercices oraux d'invention et d'observation. Ainsi, au sujet de l'accord de l'adjectif avec le nom, on pourra donner le devoir suivant à faire d'abord de vive voix, puis par écrit: *Indiquer les différentes parties d'un arbre, en ajoutant un adjectif à chaque nom, comme: La feuille est verte, le tronc est gros, la sève est vigoureuse,* etc. Ces sortes de devoirs développent l'imagination, l'esprit d'observation et sont à la fois d'excellents exercices de grammaire et de style.

13° Tous les devoirs d'orthographe peuvent devenir, sous la direction d'un maître habile, des exercices de langue, de style et cultiver toutes les facultés.

14° En général, bannir tout procédé routinier et machinal qui ne met en jeu que la mémoire, comme, par exemple, les thèmes à mettre au pluriel, en ajoutant à chaque mot un *s*, ou mettre au féminin une série d'adjectifs donnés en y ajoutant invariablement un *e*, etc. L'intelligence n'a aucune part à ces travaux par écrit: la main seule est occupée dans ces sortes d'exercices.

Il est vrai que les livres de lectures, les manuels qui faciliteraient ces exercices, nous font encore défant, mais nous savons que des hommes de savoir, d'expérience et de dévoument, MM. Théodore et Viguier, entr'autres, s'en occupent activement. Nous croyons savoir qu'aussitôt que M. Théodore aura mis la dernière main au syllabaire qu'il édite en ce moment, il publiera une série de livres de lectures d'où il saura bannir l'ennuyeux, le ridicule et l'emphase des anciens manuels et qui s'adapteront à la méthode que nous préconisons ici.

R. Horner.

NOTIONS ÉLÉMENTAIRES SUR LA LIBERTÉ.

CHAPITRE IV.

Des influences qui augmentent ou diminuent le libre arbitre.

Avant de passer à la question qui fait le sujet de ce chapitre, nous devons réparer une omission que nous avons faite, le mois passé, dans l'énumération des causes qui influent sur l'exercice du libre arbitre. Nous avons oublié de parler de l'autorité.

Que l'autorité exerce une influence sur les déterminations de notre âme, cela n'est point douteux. Voyez l'enfant qui ne semble